

RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00430

Numéro SIREN : 792 047 037

Nom ou dénomination : IN EXTEUNSO CENTRE OUEST

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2022 sous le numéro de dépôt 9003

**FUSION ABSORPTION
DE LA SOCIETE CASSIOPEE EXPERTISE
PAR LA SOCIETE IN EXTENO CENTRE OUEST
PROJET DE TRAITE**

Entre les soussignées :

• **IN EXTENO CENTRE OUEST**

Société par actions simplifiée au capital de 28 835 782 euros, dont le siège social est 8 rue Eugène Brémont – 49300 Cholet, immatriculée sous le numéro 792 047 037 RCS Angers, au tableau de l'Ordre des Experts Comptables des Pays de la Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique

,

Représentée par son Président, Monsieur Jean-François TROUILLARD,

ci-après dénommée IECO ou la Société Absorbante

D'une part,

Et

• **CASSIOPEE EXPERTISE**

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 38 112,50 euros, dont le siège social est 8 rue Eugène Brémont – 49300 Cholet, immatriculée sous le numéro 527 380 307 RCS Angers,

Représentée par son Président, Monsieur Jean-François TROUILLARD,

ci-après dénommée CASSIOPEE EXPERTISE ou la Société Absorbée

D'autre part,

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

CHAPITRE I – PRESENTATION GENERALE

I - Caractéristiques des sociétés

A - Caractéristiques de la Société Absorbante : la société IN EXTENO CENTRE OUEST

1. Aux termes de ses statuts constitutifs, la société IN EXTENO CENTRE OUEST a été créée sous forme d'une Société anonyme à conseil d'administration et immatriculée au registre du commerce et des

- sociétés d'Angers le 21 mars 2013, puis transformée en société par action simplifiée le 17 janvier 2020.
2. La Société Absorbante a pour objet, ainsi qu'il résulte de ses statuts :
 - l'exercice de la profession d'expert-comptable, dès son inscription au tableau de l'Ordre des experts-comptables ;
 - l'exercice de la profession de commissaire aux comptes, dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes ;
 - la prise de participations dans toutes sociétés d'expertise comptable et/ou de commissariat aux comptes par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement et la gestion desdites participations.

Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.

3. La Société Absorbante a une durée de 99 ans, qui a commencé à courir le 21 mars 2013 et se terminera le 20 mars 2112.
4. Son capital social est fixé à la somme de VINGT HUIT MILLIONS HUIT CENT TRENTE CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS (28 835 782 euros). actions de même catégorie entièrement libérées.
5. La Société Absorbante n'a pas émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées. Elle ne fait pas appel public l'épargne.
6. Son siège social est fixé à Cholet (49300), 8 rue Eugène Brémond.

B - Caractéristiques de la Société Absorbée : la société CASSIOPEE EXPERTISE

1. La société CASSIOPEE EXPERTISE a été constituée sous la forme d'une SAS le 15 mars 2005.
2. La Société Absorbée a pour objet ainsi qu'il résulte de ses statuts :
 - l'exercice de la profession d'expert-comptable ;
 - l'exercice de prestations comptables et de toutes prestations accessoires ;
3. La Société Absorbée a une durée de 99 ans.
4. Son capital social est fixé à la somme de TRENTE HUIT MILLE CENT DOUZE EUROS et CINQUANTE CENTIMES (38 112,50 euros). Il est divisé en deux mille cinq cents (2500) actions, entièrement libérées et de même catégorie.
5. La Société Absorbée n'a pas émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées. Elle ne fait pas appel public l'épargne.
6. Son siège social est fixé à Cholet (49300), 8 rue Eugène Brémond.

C. Liens entre les Sociétés

1. La Société Absorbante détient 100 % du capital de la Société Absorbée.
2. La Société Absorbée, CASSIOPEE EXPERTISE, ne détient aucune action dans le capital de la Société Absorbante, IN EXTENSO CENTRE OUEST.
3. Monsieur Jean-François TROUILLARD est Président de la société IN EXTENSO CENTRE OUEST, et Président de la société CASSIOPEE EXPERTISE.

II – Motifs et buts de la fusion

La fusion par absorption de la Société CASSIOPEE EXPERTISE par la société IN EXTENSO CENTRE OUEST s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation interne au groupe IN EXTENSO, l'existence distincte de deux entités juridiques ne se justifiant plus à ce jour.

Il est en outre apparu opportun, compte tenu du fait que IN EXTENSO CENTRE OUEST est l'Associé Unique de CASSIOPEE EXPERTISE et de la similitude de leurs activités, de réunir en une seule entité les sociétés CASSIOPEE EXPERTISE et IN EXTENSO CENTRE OUEST par voie d'absorption de la première par la seconde.

Cette opération permettra en outre une réduction des coûts de gestion de ces sociétés et une simplification de l'organigramme du groupe.

III - Comptes servant de base à la fusion.

Les termes et conditions du présent traité de fusion sont établis par les deux sociétés soussignées sur la base de leurs comptes arrêtés au 30 juin 2022, date de clôture du dernier exercice social de chacune des deux sociétés.

IV – Méthodes d'évaluation

Les éléments d'actif et de passif sont apportés, par absorption de la société CASSIOPEE EXPERTISE par la société IN EXTENSO CENTRE OUEST, à la valeur à laquelle ils figurent dans les comptes de la société CASSIOPEE EXPERTISE arrêtés au 30 juin 2022.

CHAPITRE II – APPORT-FUSION

I – Dispositions préalables

La société CASSIOPEE EXPERTISE apporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société IN EXTENSO CENTRE OUEST, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 30 juin 2022. Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société CASSIOPEE EXPERTISE sera dévolu à la société IN EXTENSO CENTRE OUEST, Société Absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

II – Apports de la société CASSIOPEE EXPERTISE

A – Actif apporté

1.	Immobilisations incorporelles	
	Concessions, licences	764 euros
	Fonds de commerce	3 995 euros
2.	Immobilisations corporelles	
	Constructions	0 euros
	Autres immobilisations corporelles	77 202 euros
	Immobilisations corporelles en cours	8 700 euros
3.	Immobilisations financières	11 600 euros
4.	Créances	
	Créances clients et comptes rattachés	654 956 euros
	Autres créances	168 226 euros
5.	Divers actif circulant	
	Valeurs mobilières de placement	75 000 euros
	Disponibilités	1 440 522 euros
	Charges constatées d'avance.	5 405 euros
	Soit un montant d'actif net comptable de	2 446 370 euros

Les biens représentatifs de l'actif immobilisé et de l'actif circulant sont apportés sur la base de leurs valeurs nettes comptables au 30 juin 2022, correspondant à leurs valeurs d'origine diminuées des amortissements et provisions.

B – Passif pris en charge

Le passif exigible tel qu'il ressort du bilan au 30 juin 2022, savoir :

Provisions pour risques et charges	19 508 euros
Emprunts	8 074 euros
Dettes financières diverses	3 248 euros
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	659 593 euros
Dettes fiscales et sociales	305 650 euros
Autres dettes	6 208 euros
Produits constatés d'avance	462 992 euros
Soit un montant de passif apporté de	1 465 273 euros

Il est précisé, en tant que besoin, qu'il n'existe aucun engagement hors bilan.

C – Actif net apporté

L'actif apporté étant de	2 446 370 euros
Passif pris en charge de	1 465 273 euros

L'actif net apporté à la société IN EXTENSO CENTRE OUEST par la société CASSIOPEE EXPERTISE s'élève ainsi à 981 097 euros

III – Rémunération de l'apport-fusion et absence d'augmentation de capital

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société CASSIOPEE EXPERTISE à la société IN EXTENSO CENTRE OUEST s'élève à neuf cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-dix-sept euros (981 097 €).

La société IN EXTENSO CENTRE OUEST étant propriétaire de la totalité des DEUX MILLE CINQ CENTS actions de la Société Absorbée et s'engageant à les conserver jusqu'à la réalisation définitive de la fusion et un échange de droits sociaux étant impossible, il ne sera procédé conformément à l'article L236-3 du Code de Commerce à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation de capital de la Société Absorbante.

IV – Mali de fusion

La valeur des actions de la Société Absorbée détenue par la Société Absorbante retenue dans le présent traité étant de neuf cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-dix-sept euros (981 097 €) et la valeur comptable de ces actions dans les livres de la Société Absorbante étant de deux millions cinq cent dix-huit mille huit cent vingt-et-un euros (2 518 821 €), la différence un million cinq cent trente-sept mille sept cent vingt-quatre euros (1 537 724 €) constitue le mali de fusion.

V – Propriété et jouissance

La société IN EXTENSO CENTRE OUEST sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1^{er} juillet 2022.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la société CASSIOPEE EXPERTISE depuis le 1^{er} juillet 2022 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société IN EXTENSO CENTRE OUEST.

Les comptes de la société CASSIOPEE EXPERTISE afférents à cette période seront remis à la Société Absorbante par le Président de la société CASSIOPEE EXPERTISE.

Enfin la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée, dans la mesure où ces droits actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

CHAPITRE III – CHARGES ET CONDITIONS

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I – Enoncé des charges et conditions

A – La société IN EXTENSO CENTRE OUEST prendra les biens apportés par la Société Absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société CASSIOPEE EXPERTISE pour quelque cause que ce soit, et notamment pour erreur dans la désignation ou la consistance des biens quelle qu'en soit l'importance.

B – Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la Société Absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la Société Absorbante de payer l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel qu'énoncé plus haut, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société CASSIOPEE EXPERTISE à la date du 30 juin 2022, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin la Société IN EXTENSO CENTRE OUEST prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs ayant une cause antérieure au 30 juin 2022, mais qui ne se révèleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II – L'absorption est en outre faite sous les charges et conditions suivantes :

A – La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, aux lieu et place de la Société Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B – La société IN EXTENSO CENTRE OUEST supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C – La société IN EXTENSO CENTRE OUEST exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés ou conventions intervenus avec des tiers, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée.

D – Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E - La société IN EXTENSO CENTRE OUEST sera subrogée, à compter de la date de réalisation définitive de la fusion, dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société CASSIOPEE EXPERTISE s'engageant, pour sa part, à entreprendre chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

La Société IN EXTENSO CENTRE OUEST sera donc substituée à la Société Absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

III – La Société Absorbée prend les engagements suivants :

A – La Société Absorbée s'oblige, jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité en bon professionnel et à ne rien faire, ni laisser faire, qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société CASSIOPEE EXPERTISE s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la Société Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B – Elle s'oblige à fournir à la société IN EXTENSO CENTRE OUEST tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports, et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra notamment, à première réquisition de la société IN EXTENSO CENTRE OUEST, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C – Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société IN EXTENSO CENTRE OUEST aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV – CONDITIONS SUSPENSIVES – REALISATION DEFINITIVE DE LA FUSION

La réalisation définitive de la fusion interviendra sous réserve de la réalisation de l'intégralité des conditions suspensives suivantes :

1. L'obtention de l'autorisation des propriétaires des locaux d'exploitation de la société CASSIOPEE EXPERTISE qui ne seraient pas volontairement soumis au statut des baux commerciaux, pour le transfert des baux portant sur ces locaux au profit de la société IN EXTENSO CENTRE OUEST.
2. L'absence de révélation de contrats conclus intuitu personae liant la société CASSIOPEE EXPERTISE, au titre desquels les cocontractants de cette dernière s'opposeraient au transfert desdits contrats au profit de la société IN EXTENSO CENTRE OUEST.
3. L'obtention de la mainlevée de toutes sûretés et garanties pouvant empêcher la fusion.
4. L'obtention de l'accord de tous les créanciers de la société CASSIOPEE EXPERTISE disposant d'une clause de déchéance du terme en cas de réalisation d'une fusion.
5. Alternativement : (i) l'absence de demande de désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée par un ou plusieurs actionnaires réunissant plus de 5% du capital de la Société Absorbante

avant le 30 JUIN 2022, ou (ii) en cas de demande de désignation d'un tel mandataire dans ce délai, de l'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 30 juin 2022 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de délai, considérées comme nulles et non avenues.

Conformément aux dispositions de l'article L 236-11 du Code de Commerce dans sa rédaction issue de la Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption de la société CASSIOPEE EXPERTISE interviendra sans que l'assemblée générale de la société IN EXTENO CENTRE OUEST doive approuver la fusion, sauf si un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins 5% du capital sollicitent en justice la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale extraordinaire afin qu'elle se prononce sur l'approbation de la fusion.

En conséquence, sous réserve de la réalisation ou de la renonciation aux conditions suspensives visées aux paragraphes 1 à 4 ci-dessus, la fusion sera définitivement réalisée et la société CASSIOPEE EXPERTISE se trouvera dissoute de plein droit :

Soit le 30 juin 2022, date conventionnellement fixée par les parties, dans l'hypothèse visée dans la condition 5 (i) ;

Soit dans l'hypothèse visée dans la condition 5 (ii), à la date retenue par la décision de l'assemblée générale de la société IN EXTENO CENTRE OUEST qui approuvera la fusion en cas de désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée par un ou plusieurs associés réunissant plus de 5% du capital.

La réalisation définitive de la fusion sera, de même que la réalisation des conditions suspensives, valablement constatée par le dépôt au greffe de la déclaration de régularité et de conformité prescrite par l'article L.236-6 du Code de commerce ainsi que par tous autres moyens appropriés.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société IN EXTENO CENTRE OUEST de la totalité de l'actif et du passif de la société CASSIOPEE EXPERTISE.

CHAPITRE V – DECLARATIONS GENERALES

La Société Absorbée déclare :

- Qu'elle n'est pas en situation de cessation des paiements ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées ne sont grevées d'aucun nantissement ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent aux exercices clos les 30 juin 2020, 30 juin 2021 et 30 juin 2022 ont fait l'objet d'un inventaire entre les Parties qui les ont visés ;
- Que la société CASSIOPEE EXPERTISE s'oblige à remettre et livrer à la société IN EXTENO CENTRE OUEST, aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

CHAPITRE VI – DECLARATIONS FISCALES

I – Dispositions Générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur pour ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

II – Dispositions plus spécifiques

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

A – Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts.

La formalité d'enregistrement sera donc requise.

B – Impôt sur les sociétés

Les sociétés soussignées, ès-qualités, déclarent vouloir soumettre la présente fusion au régime prévu par l'article 210 A du Code Général des Impôts.

Les résultats bénéficiaires ou déficitaires produits depuis la date d'effet de la présente fusion, soit le 1^{er} juillet 2022, par l'exploitation de la Société Absorbée, seront englobés dans les résultats imposables de la Société Absorbante.

En conséquence, la société IN EXTEENO CENTRE OUEST s'engage :

- A reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée ;
- A se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3.b. du Code Général des Impôts) ;
- A calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (article 210 A-3.b. du Code Général des Impôts) ;
- A porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du C.G.I. ;
- A réintégrer dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A-3.d. du C.G.I., les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Toutefois, la cession d'un bien amortissable entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables seront calculés d'après la valeur qui leur aura été attribuée lors de l'apport (article 210 A-3.d. du C.G.I.) ;
- A inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;
- A conserver les titres de participation que la Société Absorbée aurait acquis depuis moins de deux ans et pour lesquels elle aurait opté pour le régime prévu par l'article 145 du C.G.I.

Par ailleurs, la présente fusion retenant les valeurs comptables au 30 juin 2022 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la Société Absorbée, conformément aux dispositions des instructions administratives du 11 août 1993 (BOI 4 I-1-93), du 3 août 2000 (BOI 4 I-1-2-00) et du 30

décembre 2005 (BOI 4I-1-05), la Société Absorbante reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la Société Absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la Société Absorbée.

C – TVA sur cession d'universalité de biens

Les représentants de la Société Absorbée et de la Société Absorbante constatent que la fusion emporte apport en société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du C.G.I. issu de l'article 89 de la loi de finances rectificative pour 2005.

Conformément aux dispositions précitées, les livraisons de biens et les prestations de services, intervenant entre redevables de la TVA dans le cadre de la transmission à titre onéreux ou à titre gratuit, ou sous forme d'apport à une société, d'une universalité totale ou partielle de biens, sont dispensées de TVA.

En conséquence, la Société Absorbante est réputée continuer la personne de la Société Absorbée, notamment à raison des régularisations de déductions à effectuer et de certaines particularités d'assiette (taxation sur la marge) concernant la Société Absorbée.

La Société Absorbée peut transférer à la Société Absorbante le crédit de TVA dont elle dispose à la date où elle cesse juridiquement d'exister (D. adm. 3 D-1411 n°73).

D – Opérations antérieures

En outre, la société IN EXTEENO CENTRE OUEST s'engage à reprendre le bénéfice et/ou la charge de tous les engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société CASSIOPEE EXPERTISE à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxe sur le chiffre d'affaires.

CHAPITRE VII – DISPOSITIONS DIVERSES

I – Formalités

A – La société IN EXTEENO CENTRE OUEST remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B – Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

C – Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II – Désistement

Le représentant de la Société Absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés,

pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la Société Absorbée pour quelque cause que ce soit.

III – Remise de titres

Il sera remis à la société IN EXTENO CENTRE OUEST lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des droits sociaux et tous contrats, archives, pièces, ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV – Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société IN EXTENO CENTRE OUEST.

V – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile en leurs sièges respectifs, indiqués en tête des présentes.

VI – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- Au soussigné, ès-qualité, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- Aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

Fait à Cholet

Le 21/07/22

En trois exemplaires.

IN EXTENO CENTRE OUEST
Monsieur Jean-François TROUILLARD



CASSIOPEE EXPERTISE
Monsieur Jean-François TROUILLARD


Liste des annexes

ANNEXE 1 – COMPTES AU 30 juin 2022 DE LA SOCIETE CASSIOPEE EXPERTISE

ANNEXE 2 – COMPTES AU 30 juin 2022 DE LA SOCIETE IN EXTENO CENTRE OUEST

SASU CASSIOPEE EXPERTISE .
ETATS FINANCIERS
Au 30 juin 2022

6 impasse de recouvrance
17100 SAINTES

Siret : 52738030700035

ATTESTATION

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SASU CASSIOPEE EXPERTISE relatifs à la période du 01 juillet 2021 au 30 juin 2022 qui se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	2 446 370
Chiffre d'affaires	1 829 093
Résultat net comptable (Bénéfice)	91 459

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à CHOLET
Le 18 juillet 2022

TROUILLARD JEAN FRANCOIS

PRESIDENT

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2022	Net 30/06/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 596	832	764	12 616
Fonds commercial (1)	3 995		3 995	3 995
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	143 240	66 038	77 202	49 729
Immobilisations corporelles en cours	8 700		8 700	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 600		11 600	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	169 131	66 870	102 261	66 340
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	710 137	55 181	654 956	330 333
Autres créances	168 226		168 226	52 972
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	75 000		75 000	75 000
Disponibilités	1 440 522		1 440 522	795 507
Charges constatées d'avance (3)	5 405		5 405	10 351
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 399 290	55 181	2 344 109	1 264 163
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 568 421	122 051	2 446 370	1 330 502
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	30/06/2022	30/06/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	38 112	38 112
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 811	3 811
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	598 667	598 667
Report à nouveau	249 047	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	91 459	249 047
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	981 097	889 638
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	7 500	
Provisions pour charges	12 008	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	19 508	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 074	23 441
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 248	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	659 593	28 005
Dettes fiscales et sociales	305 650	252 582
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 208	16 231
Produits constatés d'avance	462 992	120 605
TOTAL DETTES (1)	1 445 765	440 864
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 446 370	1 330 502
(1) Dont à plus d'un an (a)		440 864
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 445 765	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMpte DE RESULTAT

	France	Exportations	30/06/2022	30/06/2021
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	-4 922		-4 922	25 162
Production vendue (services)	1 834 015		1 834 015	1 599 391
Chiffre d'affaires net	1 829 093		1 829 093	1 624 553
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			3 029	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			13 575	4 014
Autres produits			6	1 663
Total produits d'exploitation (I)			1 845 703	1 630 230
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			815 359	524 301
Impôts, taxes et versements assimilés			37 598	38 926
Salaires et traitements			556 897	528 567
Charges sociales			170 634	152 749
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			27 803	19 830
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			30 963	13 136
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			19 508	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			87 194	11 222
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			1 745 956	1 288 731
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			99 747	341 499
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				2 747
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				2 747
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			608	990
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			608	990
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-608	1 757
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			99 139	343 255

COMpte DE RESULTAT

	30/06/2022	30/06/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		1 925
Sur opérations en capital	42 243	7 800
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	42 243	7 800
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		5 523
Sur opérations en capital		7 800
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	7 096	2 235
Total charges exceptionnelles (VIII)	12 619	11 960
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	29 624	-4 160
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	37 304	90 048
Total des produits (I+III+V+VII)	1 887 946	1 640 776
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 796 487	1 391 729
BENEFICE OU PERTE	91 459	249 047
<i>(a) Y compris :</i>		
- <i>Redevances de crédit-bail mobilier</i>		
- <i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>		
(1) <i>Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>		
(2) <i>Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		
(3) <i>Dont produits concernant les entités liées</i>		
(4) <i>Dont intérêts concernant les entités liées</i>		

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SASU CASSIOPEE EXPERTISE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 2 446 370 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 91 459 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/07/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et des malis et en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "facture à établir clients" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "Produits constatés d'avance clients" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 18 mois,
- 100 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 12 et 18 mois sauf dérogation de l'associé en charge du dossier,
- 25 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 9 et 12 mois.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

	Brut	Amortissements	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	19 225,55	19 225,55		
Concessions, brevets et droits assimilés	117 015,76	116 479,82	535,94	535,94
Fonds commercial	42 678 554,40		42 678 554,40	42 515 434,40
Immobilisations corporelles				
Constructions	131 414,23	123 268,31	8 145,92	10 845,27
Autres immobilisations corporelles	6 153 960,14	4 383 195,58	1 770 764,56	1 818 765,74
Immob. en cours / Avances & acomptes	77 873,46		77 873,46	2 672,93
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	4 767 364,00	28 861,00	4 738 503,00	128 000,00
Autres titres immobilisés	326 893,00		326 893,00	126 704,87
Prêts	3 680,00		3 680,00	
Autres immobilisations financières	591 790,30		591 790,30	615 589,62
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	54 867 770,84	4 671 030,26	50 196 740,58	45 218 548,77
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	17 978 635,31	1 291 299,00	16 687 336,31	16 445 162,12
Fournisseurs débiteurs	232 034,23		232 034,23	159 957,42
Personnel	42 779,21		42 779,21	124 453,56
Etat, Impôts sur les bénéfices				5 138,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	499 230,72		499 230,72	397 585,15
Autres créances	411 251,68		411 251,68	282 004,50
Divers				
Avances et acomptes versés sur commer				42 000,00
Valeurs mobilières de placement				300 000,00
Disponibilités	12 726 810,76		12 726 810,76	11 906 129,05
Charges constatées d'avance	268 887,00		268 887,00	326 586,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	32 159 628,91	1 291 299,00	30 868 329,91	29 989 015,80
COMPTE DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	87 027 399,74	5 962 329,26	81 065 070,49	75 207 564,57

	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	28 076 482,00	27 282 606,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 554 143,03	1 672 939,03
Réserve légale	1 628 056,75	1 376 411,55
Autres réserves	5 637 469,31	5 144 401,89
Report à nouveau	31 027,04	77 026,65
Résultat de l'exercice	6 073 021,36	5 032 902,93
Provisions réglementées	21 600,00	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	44 021 799,49	40 586 288,05
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	184 700,00	60 900,00
Provisions pour charges	173 121,00	377 627,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	357 821,00	438 527,00
<i>Emprunts</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 236 670,19	4 927 699,18
Emprunts et dettes financières diverses	750,00	750,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
<i>Personnel</i>	3 233 411,53	2 562 461,68
<i>Organismes sociaux</i>	6 219 023,04	5 387 726,95
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	2 207 027,26	1 808 250,50
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	509 075,00	
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	3 614 070,05	3 896 637,43
Dettes fiscales et sociales	416 994,04	395 009,50
Autres dettes	12 966 189,39	11 487 624,38
Produits constatés d'avance	310 565,89	321 076,28
TOTAL DETTES	15 937 863,00	14 883 138,00
TOTAL PASSIF	81 065 070,49	75 207 564,57

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au	Net au
			30/06/22	30/06/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
- 20100000 Frais d'établissement	19 225,55		19 225,55	19 225,55
- 28010000 Amort. frais d'établissement		19 225,55	-19 225,55	-19 225,55
Frais d'établissement	19 225,55	19 225,55		
- 20500000 Concessions, brevets, licences	22 674,43		22 674,43	23 424,43
- 20510000 Logiciels spécifiques	94 341,33		94 341,33	126 554,29
- 28050000 Amort concessions brevets licen		22 674,43	-22 674,43	-23 424,43
- 28051000 Amort. logiciels spécifiques		93 805,39	-93 805,39	-126 018,35
Concessions, brevets et droits assimil	117 015,76	116 479,82	535,94	535,94
- 20700000 Fonds commercial	21 448 050,7		21 448 050,72	21 284 930,72
- 20710000 Mali de fusion	21 230 503,6		21 230 503,68	21 230 503,68
Fonds commercial	42 678 554,4		42 678 554,40	42 515 434,40
Immobilisations corporelles				
- 21350000 Agenc.amenag. des constructio	103 602,70		103 602,70	103 602,70
- 21411000 AGENCEM.CONSTRUCTIONS I	17 754,81		17 754,81	17 754,81
- 21450000 AGEN.CONSTRUCTIONS/SOL	10 056,72		10 056,72	10 056,72
- 28135000 Amort agenc.aménag. des const		103 602,70	-103 602,70	-103 602,70
- 28141100 Amort. Agenc Constr. Rivedoux		14 350,21	-14 350,21	-12 656,54
- 28145000 Amort. Agenc Constr. Lagord		5 315,40	-5 315,40	-4 309,72
Constructions	131 414,23	123 268,31	8 145,92	10 845,27
- 21810000 Installations générales, agencem	2 319 501,99		2 319 501,99	2 302 631,91
- 21820000 Matériel de transport clientèle	51 666,80		51 666,80	42 901,68
- 21821000 Matériel de transport direction	34 710,94		34 710,94	21 500,00
- 21830000 Matériel de bureau	123 133,49		123 133,49	127 144,04
- 21831000 Matériel informatique	2 297 587,69		2 297 587,69	2 030 993,67
- 21840000 Mobilier de bureau	1 327 359,23		1 327 359,23	1 323 078,70
- 28181000 Amort. instal. générales, agence		1 646 091,74	-1 646 091,74	-1 639 557,28
- 28182000 Amort. matériel de transport		38 380,53	-38 380,53	-56 181,32
- 28183000 Amortissements matériel de bur		120 855,42	-120 855,42	-122 313,17
- 28183100 Amort. matériel informatique		1 653 756,58	-1 653 756,58	-1 326 989,56
- 28184000 Amort. mobilier		893 514,31	-893 514,31	-884 442,93
- 29180000 Prov dép des immos corporelles		30 597,00	-30 597,00	
Autres immobilisations corporelles	6 153 960,14	4 383 195,58	1 770 764,56	1 818 765,74
- 23100000 Immos corporelles en cours	77 873,46		77 873,46	2 672,93
Immob. en cours / Avances & acomptes	77 873,46		77 873,46	2 672,93
Immobilisations financières				
- 26100011 Titres In Extenso Social Centre C	68 000,00		68 000,00	68 000,00
- 26100031 Titres IE Patrimoine	50 000,00		50 000,00	50 000,00
- 26100032 Titres de participation Transaxio	28 861,00		28 861,00	28 861,00
- 26100037 Titres IE Formation	10 000,00		10 000,00	10 000,00
- 26100038 Frais d'acquisitions CASSIOPEE	108 000,00		108 000,00	
- 26100039 Titres Sologne Audit Conseil	1 800 000,00		1 800 000,00	
- 26100040 Titres Cassiopée	2 518 821,00		2 518 821,00	
- 26100041 Titre Sté Ferré	183 682,00		183 682,00	

	Brut	Amortissements	Net au	
			Dépréciations	30/06/22
				30/06/21
- 29610000 Prov dép titres de participation		28 861,00	-28 861,00	-28 861,00
Participations et créances rattachées	4 767 364,00	28 861,00	4 738 503,00	128 000,00
- 27100000 Autres titres immobilisés	326 893,00		326 893,00	119 478,68
- 27110000 SOUSCRIPTIONS PARTS SOC				7 226,19
Autres titres immobilisés	326 893,00		326 893,00	126 704,87
- 27430000 Prêts au personnel	3 680,00		3 680,00	
Prêts	3 680,00		3 680,00	
- 27500000 Depots & cautionnements verse	333 878,35		333 878,35	358 589,67
- 27700000 Actions propres	257 911,95		257 911,95	257 911,95
- 29750000 Dépréciations dépots cautions v				-912,00
Autres immobilisations financières	591 790,30		591 790,30	615 589,62
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	54 867 770,8	4 671 030,26	50 196 740,58	45 218 548,77
Stocks				
Créances				
- 41110000 Clients groupe In Extenso	1 417 571,28		1 417 571,28	861 916,92
- 41120000 Clients hors groupe	10 538 874,2		10 538 874,20	11 512 406,40
- 41600000 Clients douteux ou litigieux	972 738,83		972 738,83	1 149 270,54
- 41610000 Clients douteux - Dépots de bilar	32 121,60		32 121,60	18 537,60
- 41810000 Clients - FAE groupe IE	437 586,40		437 586,40	28 809,66
- 41820000 Clients - FAE hors groupe	4 579 743,00		4 579 743,00	4 544 026,00
- 49100000 Prov dép des comptes clients		805 182,00	-805 182,00	-930 370,00
- 49110000 Prov dép clients - Dépots de bila		74 322,00	-74 322,00	-63 448,00
- 49120000 Prov dép clients - Sup 12 mois		411 795,00	-411 795,00	-675 987,00
Clients et comptes rattachés	17 978 635,3	1 291 299,00	16 687 336,31	16 445 162,12
- 40110000 Fournisseurs groupe In Extenso				255,60
- 40120000 Fournisseurs hors groupe	220 731,23		220 731,23	158 285,82
- 40980000 RRR à obtenir & avoirs à recevo	11 303,00		11 303,00	1 416,00
Fournisseurs débiteurs	232 034,23		232 034,23	159 957,42
- 42100000 Personnel - Rémunerations dues				70,31
- 42130000 Indemnité journalière sécurité so	9 349,08		9 349,08	9 611,59
- 42500000 Personnel - Gestion des frais	311,03		311,03	1 117,96
- 42510000 Personnel - Avance et acompte	2 052,45		2 052,45	2 752,45
- 42700000 Personnel - Oppositions	2 947,55		2 947,55	368,72
- 43863300 Charges à payer form prof. conti				19 728,99
- 43863500 Charges à payer taxe apprentiss	10 281,59		10 281,59	23 821,92
- 43870000 Orga. sociaux - Pdts à recevoir	17 837,51		17 837,51	66 981,62
Personnel	42 779,21		42 779,21	124 453,56
- 44400000 Etat - Impôts sur les bénéfices				5 138,00
Etat, Impôts sur les bénéfices				5 138,00
- 44566000 TVA déductible s/ abs	157 898,71		157 898,71	123 863,03
- 44566007 TVA déductible s/ abs juillet				114,89
- 44573000 TVA collectée autres taux				85,81
- 44586000 TVA sur factures non parvenues	340 532,01		340 532,01	272 721,42
- 44586100 TVA sur avoirs à établir	800,00		800,00	800,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	499 230,72		499 230,72	397 585,15
- 45110015 C/C Foncière Centre Ouest	63 066,32		63 066,32	75 316,32

	Brut	Amortissements	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
- 45110019 C/C IEsCO				119 944,23
- 45110040 C/C IE PATRIMOINE	70 244,56		70 244,56	67 647,55
- 45110048 C/C TRANSAXIO CENTRE OUE				82 182,00
- 45110052 C/C FONCIERE CENTRE OUE	2 000,00		2 000,00	2 000,00
- 45110053 C/C CASSIOPEE	3 248,00		3 248,00	
- 45110054 c/c SCI IMMOANGERS	30 000,00		30 000,00	
- 45110056 C/C Cabinet FERRE	210 757,72		210 757,72	
- 45180000 Intérêts courus s/ comptes cour				1 126,00
- 46700000 Débiteurs créditeurs divers	29 901,86		29 901,86	6 195,40
- 46870000 Divers - Produits à recevoir	1 568,71		1 568,71	9 775,00
- 47100000 Compte d'attente	464,51		464,51	
- 49510000 Prov dép des C/C groupe IE				-82 182,00
Autres créances	411 251,68		411 251,68	282 004,50
Divers				
- 40910000 Fournisseurs - Avances et acom				42 000,00
Avances et acomptes versés sur comm				42 000,00
- 50300000 Valeurs mobilières de placement				300 000,00
Valeurs mobilières de placement				300 000,00
- 51200003 LCL IEKO	1 223 401,86		1 223 401,86	3 308 609,68
- 51200004 CA CHOLET	6 952 422,53		6 952 422,53	3 628 787,68
- 51200005 CIC CHOLET	4 171 969,38		4 171 969,38	4 354 508,64
- 51200008 Caisse d'Epargne Cholet	14 031,75		14 031,75	126 430,77
- 51200073 CA ex SEREF C	194 845,56		194 845,56	211 964,97
- 51200081 CREDIT AGRICOLE LAGORD				48 704,12
- 51200087 CA ex EEC				213 260,46
- 51210000 Slimpay	169 594,86		169 594,86	11 304,90
- 51870000 Intérêts courus à recevoir				2 247,00
- 53000003 Caisse Blois	11,00		11,00	14,59
- 53000006 Caisse orleans	224,38		224,38	40,77
- 53000009 Caisse Cholet	120,00		120,00	100,00
- 53000015 Caisse Poitiers Providence	189,44		189,44	155,47
Disponibilités	12 726 810,7		12 726 810,76	11 906 129,05
- 48600000 Charges constatées d'avance	268 887,00		268 887,00	326 586,00
Charges constatées d'avance	268 887,00		268 887,00	326 586,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	32 159 628,9	1 291 299,00	30 868 329,91	29 989 015,80
COMPTE DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	87 027 399,7	5 962 329,26	81 065 070,49	75 207 564,57

	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
PASSIF		
- 10130000 Capital souscrit appelé versé	28 076 482,00	27 282 606,00
Capital social ou individuel	28 076 482,00	27 282 606,00
- 10410000 Primes d'émission	1 268 675,86	1 268 675,86
- 10420000 Primes de fusion	35 732,17	35 732,17
- 10430000 Primes d'apport	1 249 735,00	368 531,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 554 143,03	1 672 939,03
- 10610000 Réserve légale	1 628 056,75	1 376 411,55
Réserve légale	1 628 056,75	1 376 411,55
- 10680000 Autres réserves	5 637 469,31	5 144 401,89
Autres réserves	5 637 469,31	5 144 401,89
- 11000000 Report à nouveau - Créditeur	31 027,04	77 026,65
Report à nouveau	31 027,04	77 026,65
Résultat de l'exercice	6 073 021,36	5 032 902,93
- 14500000 Amortissements dérogatoires	21 600,00	
Provisions réglementées	21 600,00	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	44 021 799,49	40 586 288,05
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
- 15110000 Provisions pour litiges	184 700,00	60 900,00
Provisions pour risques	184 700,00	60 900,00
- 15300000 Provisions IFC	173 121,00	374 975,00
- 15800000 Autres provisions pour charges		2 652,00
Provisions pour charges	173 121,00	377 627,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	357 821,00	438 527,00
- 16400019 TRA/30047/19/072014-062021/F2,44		245,42
- 16400029 INF/30047/350/092016-092021/F0.65		17 771,28
- 16400038 INF/30002/260/042017-032021/F0.86		16 584,20
- 16400039 INF/30002/500/102017-092021/F0.72		105 736,20
- 16400040 INF/30002/350/150319-140322/F0,40	29 386,00	146 636,45
- 16400041 INF/30002/300/150220-150224/F0.36	163 329,33	238 283,66
- 16400042 INF/17906/300/052020-042024/F0.36	138 036,15	212 945,68
- 16400043 INF/30047/300/0920-0824/F0.36	163 035,95	237 855,66
- 16410001 FDC/30002/350/42014-12024/F2.7	88 323,81	125 894,68
- 16410018 TIT/17906/500/102013-092023/F2,66	85 056,88	139 013,32
- 16410019 FDC/17906/350/82013-72023/F2.66	53 100,39	91 038,71
- 16410020 TIT/17906/460/122013-112023/F3.35	89 402,96	139 688,83
- 16410021 TIT/17906/400/012015-122024/F2.19	120 008,19	161 462,66
- 16410022 TIT/30047/300/22016-12023/F1.58	26 285,51	70 787,47
- 16410023 TIT/17906/300/22016-12026/F1.89	122 631,59	152 950,37
- 16410025 TIT/17906/80/140517-130524/F1.19	22 709,79	34 281,66
- 16410026 TIT/17906/2100/052017-042025/F1.45	957 059,60	1 256 488,85
- 16410027 TIT/30047/1400/052017-032025/F1.50	567 582,13	768 242,87
- 16410028 TIT/30047/700/062017-042025/F1.50	292 209,51	392 414,63
- 16410029 FDC/30002/300/042018-042023/F0,75	81 406,81	141 929,99
- 16410030 TIT/17906/700/102018-102025/F0.91	373 541,94	472 909,00

	Net au	Net au
	30/06/22	30/06/21
- 16410031 TIT/30047/1000/072021-062028/F0.73	860 251,36	
- 16884100 ICNE s/ emprunts clientèle	3 312,29	4 537,59
Emprunts	4 236 670,19	4 927 699,18
Emprunts et dettes auprès des établissements de	4 236 670,19	4 927 699,18
- 16500000 Dépots & cautionnements reçus	750,00	750,00
Emprunts et dettes financières diverses	750,00	750,00
- 40110000 Fournisseurs groupe In Extenso	676 542,18	625 041,29
- 40120000 Fournisseurs hors groupe	491 581,33	276 674,60
- 40810000 Fournisseurs - FAR groupe IE	293 430,40	178 646,15
- 40820000 Fournisseurs - FAR hors groupe	1 771 857,62	1 482 099,64
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 233 411,53	2 562 461,68
- 42200000 Comité d'entreprise	1,71	5,17
- 42500000 Personnel - Gestion des frais	24 184,43	14 781,71
- 42820000 Dettes provisionnées pour CP	2 849 267,45	2 743 111,18
- 42830000 Dettes provisionnées pour RTT	278 006,63	303 072,07
- 42840000 Dettes prov. sur part. des salariés	1 118 291,82	767 291,82
- 42860000 Personnel - Autres charges à payer		1 040,00
- 42861000 Personnel - Primes à payer	1 561 971,00	1 208 925,00
- 42865000 Personnel - Intérressement à payer	387 300,00	349 500,00
Personnel	6 219 023,04	5 387 726,95
- 43100000 Sécurité sociale	874 193,08	755 490,74
- 43710000 Caisse retraite	219 636,43	195 079,57
- 43721000 CAVEC	12 695,10	2 877,50
- 43730000 Caisse prévoyance non cadre	94 885,89	89 514,41
- 43860000 Orga. sociaux - Autres CS à payer	812 266,00	584 800,00
- 43861000 Charges à payer taxe organic	40 340,00	34 211,00
- 43863400 Charges à payer particip eff constr	153 010,76	146 277,28
Organismes sociaux	2 207 027,26	1 808 250,50
- 44400000 Etat - Impôts sur les bénéfices	509 075,00	
Etat, Impôts sur les bénéfices	509 075,00	
- 44551000 TVA à décaisser	653 357,00	917 529,00
- 44571000 TVA collectée taux 19,6%	17 200,99	25 162,15
- 44574000 TVA collectée taux 20%	2 105 407,66	2 191 569,67
- 44587000 TVA sur factures à établir	836 220,40	762 140,61
- 44587100 TVA sur avoirs à recevoir	1 884,00	236,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 614 070,05	3 896 637,43
- 44210000 Prélèvement à la source (impôt sur	63 119,04	53 327,50
- 44861000 Charge à payer - CFE	14 884,00	24 073,00
- 44861100 Charges à payer - CVAE	197 347,00	173 576,00
- 44862000 Charge à payer - Taxe foncière	106 580,00	106 663,00
- 44863000 Charge à payer - TVTS	2 364,00	1 800,00
- 44868000 Charge à payer - Taxe handicap	32 700,00	35 570,00
Autres dettes fiscales et sociales	416 994,04	395 009,50
Dettes fiscales et sociales	12 966 189,39	11 487 624,38
- 41120000 Clients hors groupe	217 508,00	251 871,35
- 41600000 Clients douteux ou litigieux	6 379,38	1 138,36

	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
- 41980000 RRR à accorder et autres AAE	4 800,00	4 800,00
- 46700000 Débiteurs créditeurs divers	81 878,51	63 266,57
Autres dettes	310 565,89	321 076,28
- 48700000 Produits constatés d'avance	15 937 863,00	14 883 138,00
Produits constatés d'avance	15 937 863,00	14 883 138,00
TOTAL DETTES	36 685 450,00	34 182 749,52
 TOTAL PASSIF	 81 065 070,49	 75 207 564,57

	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises	200,26	213,30
Production vendue	65 069 284,79	58 216 722,29
Subventions d'exploitation	478 459,55	375 300,42
Autres produits	1 206 334,83	1 635 564,07
Total	<u>66 754 279,43</u>	<u>60 227 800,08</u>
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises	83,08	
Autres achats & charges externes	16 340 039,69	13 657 464,37
Total	<u>16 340 122,77</u>	<u>13 657 464,37</u>
MARGE SUR M/SES & MAT	<u>50 414 156,66</u>	<u>46 570 335,71</u>
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	1 766 450,34	1 936 290,61
Salaires et Traitements	24 230 487,98	22 943 936,91
Charges sociales	8 346 648,58	7 808 646,52
Amortissements et provisions	1 008 811,76	846 981,17
Autres charges	5 508 357,98	5 175 086,70
Total	<u>40 860 756,64</u>	<u>38 710 941,91</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	<u>9 553 400,02</u>	<u>7 859 393,80</u>
Produits financiers	45 893,57	70 885,86
Charges financières	206 670,91	101 031,70
Résultat financier	<u>-160 777,34</u>	<u>-30 145,84</u>
RESULTAT COURANT	<u>9 392 622,68</u>	<u>7 829 247,96</u>
Produits exceptionnels	336 819,62	1 152 608,02
Charges exceptionnelles	259 036,94	1 347 185,05
Résultat exceptionnel	<u>77 782,68</u>	<u>-194 577,03</u>
Participation des salariés	1 118 000,00	767 000,00
Impôts sur les bénéfices	2 279 384,00	1 834 768,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>6 073 021,36</u>	<u>5 032 902,93</u>

	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois
PRODUITS		
- 70700000 Fournitures refacturées aux clts	200,26	213,30
Ventes de marchandises	200,26	213,30
- 70210000 Frais de chancellerie	199 584,13	202 401,05
- 70220000 Frais déplac. refacturés aux clts	25 905,40	25 761,11
- 70230000 Frais admin. refacturés aux clients	948,52	1 777,76
- 70250000 Débours refacturés	346 019,98	263 375,84
- 70260000 Débours refacturés exonérés de TVA	144 725,54	127 280,36
- 70610000 Honoraires récurrents	54 559 330,65	50 914 332,34
- 70611000 Honoraires récurrents exonérés TVA	73 377,90	70 088,14
- 70615000 Hon R nstrument finan ass jurid	13 442,07	
- 70620000 Honoraires non récurrents	8 678 808,74	7 731 127,73
- 70621000 Honoraires non réc. exonérés TVA	116 299,91	11 032,50
- 70630000 Sous-traitance groupe In Extenso	315 353,30	12 660,70
- 70632000 Sous-traitance hors groupe	850,00	3 230,00
- 70640000 Var. produits non encore factures	29 767,00	-58 539,00
- 70641000 Var. pdts constates d avance	-1 055 008,00	-1 496 495,00
- 70810000 FP refacturés groupe IE	358 382,19	149 868,25
- 70811000 FP Associes refactures groupe IE	701 087,63	
- 70812000 Frais pers. refactures hors groupe	2 540,64	13 299,97
- 70820000 Frais dep. affectés à la clientèle	27 955,25	12 695,61
- 70820001 Frais dep. non affectés à la client	45 400,84	44 402,36
- 70820002 Frais deplac. formation refact grou	935,46	
- 70821000 Frais marketing refacturés group IE	12 390,49	4 392,55
- 70822000 Frais bureaux/fournitures refacture	1 065,17	
- 70824000 Frais de formations refactures grou	1 471,90	
- 70830000 Frais locaux refacturés groupe IE	43 092,96	47 267,96
- 70832000 Frais locaux refacturés hors groupe	5 059,20	11 664,00
- 70840000 Frais info. refacturés groupe IE	10 746,96	
- 70841000 Refacturation redevance info	46 235,00	
- 70850000 Honoraires refacturés groupe IE	1 120,15	1 830,52
- 70860000 Autres frais refacturés groupe IE	13 657,40	173 669,15
- 70861000 Refacturation portail client	202 888,00	300,00
- 70862000 Autres frais refacturés hors groupe	-14 931,00	-10 785,56
- 70863000 Autres frais généraux refactures Gr	12 069,88	
- 70870000 Redevance régionale	93 100,00	12 000,00
- 70871000 Refacturation redevance IEO	103 443,00	
- 70880000 Commission	30 620,19	31 883,24
- 70910000 RRR accordés	-78 451,66	-83 799,29
Production vendue	65 069 284,79	58 216 722,29
- 74000000 Subventions d exploitation	5 815,00	
- 74010000 Subv. sociales / aides a l emploi	472 644,55	375 300,42
Subventions d exploitation	478 459,55	375 300,42
- 75800000 Produits divers de gestion courante	9 453,91	14 595,43

	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois
- 78151100 RAP pour litiges	25 400,00	76 610,00
- 78153000 RAP pour IFC	201 854,00	433 631,00
- 78158000 RAP pour autres charges	2 652,00	
- 78174000 RAP pour depreciation des creances	620 468,00	839 345,00
- 79100000 Transferts de charges	43 948,32	40 910,08
- 79120000 Remboursement agefos - Autres frais	94 762,72	6 082,94
- 79130000 Remboursement agefos - Cout pedag		100,60
- 79140000 Avantages en nature hors associes	63 764,82	60 739,73
- 79143000 Avantages en nature associes	9 278,70	10 417,46
- 79150000 Trf de charges - Divers social	134 752,36	153 131,83
Autres produits	1 206 334,83	1 635 564,07
Total	66 754 279,43	60 227 800,08
CONSOMMATION M/SES & MAT		
- 60700000 Achats de marchandises revendues	83,08	
Achats de marchandises	83,08	
- 60431000 Sous-traitance achetee groupe IE	209 952,16	22 913,44
- 60432000 Sous-traitance achetee hors groupe	111 547,47	139 210,22
- 60450000 Facturation Inexweb	76 455,67	
- 60611000 Eau	10 609,78	8 707,45
- 60612000 Electricite et gaz	184 163,99	187 522,28
- 60613000 Chauffage fuel	4 825,00	1 937,50
- 60630000 Four. entretien & petit equipement	74 335,80	75 171,33
- 60640000 Fournitures de bureau	62 333,96	61 043,33
- 60641000 Fournitures informatiques	112 733,95	75 752,24
- 60660000 Carburant vehicules clientele	65 317,43	47 190,60
- 60661000 Carburant vehicules direction	20 115,52	16 903,17
- 61224000 Credit bail vehicules Flotte	96 412,52	112 784,43
- 61224100 Credit bail vehicules direction	19 179,15	20 953,17
- 61320000 Locations immobilières	475 585,92	506 674,81
- 61321000 Locations parking	1 329,51	2 733,41
- 61322000 Locations immobilières SCI	1 821 201,00	1 820 128,33
- 61350000 Locations mobilieres	536,63	422,72
- 61353000 Locations photocopieurs	41 540,81	39 406,65
- 61354000 Locations vehicules clientele	4 678,37	-2 513,27
- 61354100 Locations vehicules direction	291,13	68,90
- 61354200 Locations vehicules FLOTTE	48 208,58	59 304,74
- 61355000 Locations autres materiels	1 582,20	1 032,84
- 61356000 Location fontaine a eau	7 437,76	7 188,37
- 61357000 Location materiel d'affranchissement	14 389,43	16 057,60
- 61358000 LOCATIONS LOGICIEL INFORMATIQUE	36,00	3 564,00
- 61400000 Charges locatives	51 072,88	69 153,73
- 61420000 Charges locatives SCI	45 383,80	20 392,06
- 61520000 Entretien & rep. biens immobiliers	68 865,25	94 499,26
- 61530000 Telesurveillance	9 226,12	13 472,72
- 61551000 Entretien & rep. materiel info.		368,00

	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois
- 61554000 Entretien & rep vehicules clientele	38 464,13	40 107,39
- 61554100 Entretien & rep vehicules direction	6 423,97	4 660,45
- 61560000 Maintenance locaux	361 839,04	345 122,27
- 61561000 Maintenance materiel informatique	5 987,44	7 073,36
- 61561100 Maintenance logiciels informatiques	246 303,07	255 287,36
- 61562000 Maintenance telecommunication		-251,90
- 61563000 Maintenance photocopieurs	20 109,39	18 385,81
- 61564000 Maintenance autres materiels	79 196,52	65 707,99
- 61610000 Primes d assurance RC	296 214,44	257 017,82
- 61620000 Primes d assur. multirisques locaux	19 981,95	19 975,63
- 61630000 Primes d assur. vehicules Flotte	30 374,00	30 759,22
- 61631000 Primes d assur. vehicules direction		1 996,10
- 61640000 Primes d assurance IFC	110 000,00	500 000,00
- 61810000 Documentations generales	8 179,54	8 090,27
- 61820000 Documentation technique	83 782,48	74 648,46
- 61850000 Frais de formation collaborateurs	367 969,96	180 138,35
- 61851000 Couts pedag - Contribution compl	9 761,86	20 055,95
- 61852000 Couts pedag - Formations externes	13 311,29	17 044,50
- 62110000 Personnel interimaire	27 522,99	522,93
- 62120000 Personnel exterieur groupe IE	67 486,27	19 273,10
- 62120100 Personnel exterieur hors groupe IE	68 092,00	85 273,95
- 62220000 Honoraires fixes SARL gerance major	5 467 824,97	4 823 617,99
- 62230000 Honoraires variables SARL gerance m	1 766 620,00	1 308 433,00
- 62240000 Honoraires exceptionnels SARL geran	69 090,46	61 924,00
- 62261000 Honoraires juridiques	58 461,67	49 703,07
- 62262000 Honoraires CAC	60 700,26	61 355,65
- 62263000 Honoraires autres	138 548,17	199 292,29
- 62265000 PRESTATAIRE INFORMATIQUE HORS GF	66 081,56	
- 62270000 Frais acte et contentieux	23 962,35	19 276,16
- 62280000 Divers honoraires	1 200,00	4 400,00
- 62300000 Communications externes	204 143,35	114 259,79
- 62310000 Annonces et insertions	12 378,00	4 745,11
- 62320000 Remunerations d enseigne	29 600,24	5 751,77
- 62321000 Communication interne	8 178,46	14 502,28
- 62340000 Cadeaux a la clientele	39 222,26	37 702,22
- 62380000 Divers (pourboires, dons courants)	12 030,00	-4 692,00
- 62381000 Mecenat	66 576,82	62 780,00
- 62382000 PARTENARIAT / SPONSORING	87 380,74	65 283,00
- 62510000 Dép. affectés à la clientèle	295 516,50	238 236,80
- 62511000 Dép. non affectés à la clientèle	221 691,33	219 453,06
- 62512000 Déplacements formation	48 289,32	12 364,62
- 62513000 Deplacements refactures groupe	848,34	
- 62517000 Dep.aff.a la ctele Frais SARL gera	101 750,51	32 133,64
- 62518000 Dep. hors ctele Frais SARL gerance	160 966,66	59 893,13
- 62520000 Frais de telephones portables	35 429,22	31 939,69
- 62530000 Archivage	54 416,05	38 700,77

	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois
- 62550000 Frais de demenagement	790,00	15 248,81
- 62570000 Receptions	995 331,38	163 232,15
- 62610000 Frais postaux	168 418,25	157 023,16
- 62620000 Frais de télécommunications	79 540,65	70 976,69
- 62622000 Frais de com. lignes informatiques	71 801,16	60 549,44
- 62700000 Services bancaires	49 254,05	44 800,75
- 62810000 Cotisations	234 682,47	214 137,32
- 62820000 Cotisations Marketing	70,00	
- 62840000 Frais de recrutement personnel	208 896,36	97 506,97
Autres achats & charges externes	16 340 039,69	13 657 464,37
Total	16 340 122,77	13 657 464,37
MARGE SUR M/SES & MAT	50 414 156,66	46 570 335,71
CHARGES		
- 63310000 Versement de transport	269 077,46	248 267,06
- 63320000 Allocation logement	115 504,68	109 811,05
- 63330000 Part. empl. formation pro. continue	299 421,35	221 357,13
- 63340000 Part. empl. effort de construction	104 821,25	98 598,62
- 63350000 Taxe apprentissage	158 344,61	147 924,45
- 63511000 CFE	87 742,00	84 466,00
- 63511200 CVAE	363 242,00	655 351,00
- 63512000 Taxe fonciere	210 437,71	209 058,43
- 63513000 Autres impots locaux	7 448,84	6 340,75
- 63514000 Taxe vehicules de societe clientele	3 826,00	3 464,00
- 63514100 Taxe vehicules de societe direction	1 797,00	
- 63540000 Dts d enregistrement et de timbre	12 095,44	30 999,97
- 63710000 Contribution sociale de solidarite	75 012,00	68 839,00
- 63720000 Contribution a l obligation d emplo	57 680,00	51 810,00
- 63780000 Taxes diverses		3,15
Impôts, taxes et vers. assim.	1 766 450,34	1 936 290,61
- 64110000 Appointements	19 984 068,04	19 351 314,79
- 64111000 Appointements production	-75 112,00	-35 662,00
- 64112000 Appointements administratif	83 362,00	35 662,00
- 64120000 Conges payes	310 572,89	257 457,69
- 64121100 Provisions pour CP	76 305,16	36 500,60
- 64124000 RTT	27 056,10	19 138,63
- 64124100 Provisions pour RTT	-18 022,29	35 955,74
- 64125000 Autres absences	-74 258,74	-163 768,68
- 64130000 Primes	1 484 141,29	920 866,64
- 64131000 Primes production	504 260,00	111 600,00
- 64132000 Primes administratif	25 500,00	54 850,00
- 64133000 Primes associes	10 925,00	38 850,00
- 64135000 Primes specifiques	-305 050,00	305 050,00
- 64136000 Primes sur objectif	116 611,00	5 000,00
- 64140000 Indemnites	17 513,52	-1 804,78

	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois
- 64144000 Interessement	387 300,00	349 500,00
- 64150000 13eme mois	1 602 272,49	1 552 269,09
- 64170000 Avantages en nature hors associes	63 764,82	60 739,73
- 64173000 Avantages en nature associes	9 278,70	10 417,46
Salaires et Traitements	24 230 487,98	22 943 936,91
- 64510000 Cotisations URSSAF hors associes	5 001 277,46	4 741 632,97
- 64510300 Cotisations URSSAF associes	213 362,32	200 467,56
- 64512000 Forfait social sur participation	298 881,58	223 894,90
- 64520000 Cotisations mutuelles hors associes	656 182,45	612 572,45
- 64520300 Cotisations mutuelles associes	6 497,40	6 520,36
- 64530000 Cotis. caisses de retraite empl.	645 624,72	623 433,01
- 64531000 Cotis. caisses de retraite cadre	692 446,32	637 363,38
- 64560000 Cotis. caisses de prevoy. hors asso	159 950,03	182 164,18
- 64560300 Cotis. caisses de prevoy. associes	9 481,20	8 609,36
- 64630000 CAVEC hors associes	27 912,35	36 117,36
- 64633000 CAVEC associes	22 269,00	25 835,40
- 64712000 Prov charges sociales sur CP	22 807,96	28 325,47
- 64713000 Prov charges sociales sur primes	143 656,00	67 240,00
- 64715300 Prov charges sociales associes	5 410,00	18 500,00
- 64720000 Versements aux CE et etablissements	184 880,54	178 131,20
- 64750000 Medecine du travail	74 548,97	69 044,13
- 64760000 Tickets restaurant	4 618,75	10 630,44
- 64780000 Cartes de transport	5 410,73	4 666,06
- 64800000 Autres charges de personnel	2 514,30	2 900,45
- 64810000 Indemnites stagiaires	58 651,19	63 340,44
- 64820000 Indemnites de licenciement	110 265,31	72 357,40
- 64821000 Indem. transact. de licenciement	-5 100,00	
Charges sociales	8 346 648,58	7 808 646,52
- 68111510 DAP logiciels specifiques		12 906,28
- 68112810 DAP instal. generales, agencements	127 848,80	134 486,67
- 68112820 DAP vehicules clientele	17 122,55	16 149,34
- 68112830 DAP materiel de bureau	2 429,35	2 980,72
- 68112840 DAP materiel informatique	404 583,18	356 116,04
- 68112850 DAP mobilier	65 665,88	67 072,12
- 68151100 DAP pour litiges	149 200,00	20 900,00
- 68158000 DAP pour autres charges		2 652,00
- 68174000 DAP pour depreciation des creances	241 962,00	233 718,00
Amortissements et provisions	1 008 811,76	846 981,17
- 65110000 Redevances IEO et SFIEN	2 896 282,86	2 552 061,86
- 65120000 Redevance informatique IEO	1 345 025,58	1 138 857,50
- 65170000 Prestations Full	468 070,50	465 031,00
- 65400000 Pertes sur creances irrecoevrables	324 921,06	549 231,66
- 65800000 Charges diverses gestion courante	1 186,36	5 595,13
- 65810000 Debours pour clients	478 474,67	426 235,79
- 65811000 Debours facturation portail client	-5 603,05	38 073,76
Autres charges	5 508 357,98	5 175 086,70

	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois
Total	40 860 756,64	38 710 941,91
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 553 400,02	7 859 393,80
- 76110000 Revenus des titres de part. groupe	20 000,00	12 250,00
- 76200000 Revenus des autres immos fi.		9 068,16
- 76400000 Revenus des VMP		511,71
- 76800000 Autres produits financiers	-355,00	48 284,99
- 76810000 Interets crediteurs CAT	26 107,57	771,00
- 76851000 Interets crediteurs s/ C/C groupe	-771,00	
- 78662000 RAP pour dep des immos financieres	912,00	
Produits financiers	45 893,57	70 885,86
- 66110005 Interets emprunts materiel info	3 529,95	8 671,73
- 66110006 Interets sur emprunts agencements	0,50	44,61
- 66120001 Interets sur emprunts clientele	53 104,80	81 562,77
- 66120002 Interets emprunts part. filiales	6 853,66	9 853,42
- 66800000 Autres charges financieres	143 182,00	-12,83
- 68662000 DAP pour dep des immos financieres		912,00
Charges financières	206 670,91	101 031,70
Résultat financier	-160 777,34	-30 145,84
RESULTAT COURANT	9 392 622,68	7 829 247,96
- 77100000 Produits exc. s/ op. de gestion	4 380,20	362,00
- 77140000 Rentrees des creances amorties	17 940,45	29 829,73
- 77510000 Pdts de cession fonds de commerce	88 780,00	
- 77520002 Pdts cession vehicules direction	10 916,67	
- 77520005 Produits de cession materiel info	2 600,00	
- 77520007 Pdts cession d'autres immo corp		16 450,00
- 77560000 Pdts cession immos financieres	41 500,00	1 105 966,29
- 77800000 Autres produits exceptionnels	27 520,30	
- 78760000 RAP exceptionnels	143 182,00	
Produits exceptionnels	336 819,62	1 152 608,02
- 67100000 Charges exc. s/ op. de gestion	2 514,58	27 573,00
- 67120000 penalites amendes	361,70	10 203,06
- 67200000 Charges sur exercices anterieurs		391,12
- 67510000 VNC fonds de commerce	89 530,00	54 300,00
- 67520001 VNC vehicules clientele		894,76
- 67520002 VNC vehicules direction	4 678,24	
- 67520004 VNC mobilier	194,40	2 948,87
- 67520005 VNC materiel informatique	298,92	932,75
- 67520006 VNC installations et agencements	4 082,46	40 624,99
- 67560000 VNC immobilisations financieres	43 947,32	1 005 872,48
- 67800000 Autres charges exceptionnelles		203 444,02
- 68710000 DAP exceptionnels	232,32	

	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois
- 68725000 DAP derogatoires	21 600,00	
- 68760000 Dotations aux depreciations except.	91 597,00	
Charges exceptionnelles	259 036,94	1 347 185,05
Résultat exceptionnel	77 782,68	-194 577,03
- 69100000 Participation des salaries	1 118 000,00	767 000,00
Participation des salariés	1 118 000,00	767 000,00
- 69500000 Impots sur les benefices	2 269 612,00	1 836 994,00
- 69520000 Contribution additionnelle a l IS	49 718,00	35 442,00
- 69600000 Supplement d impot	-39 946,00	-37 668,00
Impôts sur les bénéfices	2 279 384,00	1 834 768,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 073 021,36	5 032 902,93